

Mardi 7 avril 2020

Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes

06 47 80 82 86 - kamel.amerouche@rhone.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr

COVID-19 en Auvergne-Rhône-Alpes

Point de situation – Mardi 7 avril 2020

PRISE EN CHARGE HOSPITALIÈRE DES PATIENTS CONFIRMÉS COVID-19

Le mardi 7 avril, 2 959 patients atteints de COVID-19 sont hospitalisés en Auvergne-Rhône-Alpes dont 755 en réanimation/soins intensifs.

- **91 établissements** de la région rapportent **prendre ou avoir pris en charge** des cas de COVID-19 dans leur établissement.
- **2 959** (-71/hier) patients atteints de Covid-19 **sont hospitalisés dans la région** ce jour.
- dont **755** patients soit 26 % (-28/la veille) sont en réanimation/soins intensifs. **La tendance à la baisse des indicateurs « hospitalisations » et « admissions en réanimation/soins intensifs » se confirme.**
- Un **cumul de 600 décès** hospitaliers de patients atteints de Covid-19 a été rapporté au 7 avril dans la région (+45 décès/la veille).
- **2 125** patients atteints de Covid-19 sont **retournés à domicile au total** (+259 /la veille).

Département	Nombre de personnes actuellement hospitalisées*	Nombre cumulé de personnes décédées	Nombre cumulé de personnes retournées à domicile
Ain	119	27	97
Allier	52	8	65
Ardèche	106	32	150
Cantal	26	0	6
Drôme	244	64	159
Isère	248	30	146
Loire	478	88	217
Haute-Loire	27	4	33
Puy-de-Dôme	77	11	59
Rhône	1 174	249	757
Savoie	123	19	140
Haute-Savoie	285	68	296
Auvergne-Rhône-Alpes	2 959 (-71)	600 (+45)	2 125 (+259)

* Incluant hospitalisation conventionnelle, réanimation/soins intensifs, SSR et psychiatrie

MISE À JOUR DES DONNÉES EHPAD PAR SPF

Comme nous vous l'avions précisé hier, SPF procède actuellement à un nettoyage de sa base concernant les remontées effectuées par les EHPAD depuis le 28 mars.

Nous ne sommes pas en mesure de vous transmettre les données concernant les EHPAD ce soir.

ACCÉDER À UN REPRÉSENTANT DE CULTE

A l'occasion d'une réunion avec les représentants des principaux cultes, le Président de la République a souhaité donner suite à une proposition commune de ces derniers, visant à faciliter la mise en relation des patients qui en éprouvent le besoin avec une personne à même d'assurer un soutien spirituel.

Un numéro de téléphone pour chaque représentant de culte est à disposition pour les personnes qui le souhaitent.

COVID-19 : les représentants des cultes à votre écoute

Face à la propagation de l'épidémie de COVID-19, les malades, leurs proches, et tous ceux qui sont mobilisés pour lutter contre la maladie peuvent éprouver le besoin d'un soutien spirituel.

Les mesures prises pour lutter contre l'épidémie, qui limitent les regroupements et encadrent les déplacements, ne sont pas un obstacle à l'exercice par les ministres du culte de leurs responsabilités.

Pour autant, pour **faciliter la mise en relation de ceux qui le souhaitent avec un représentant des cultes,**

Ces derniers proposent un numéro de téléphone de contact ci-dessous :

Église orthodoxe
☎ 06 76 94 93 38
7j/7j - 10h-20h

Église protestante
☎ 06 77 75 68 85
7j/7 - 8h-22h

Église catholique
☎ 0 806 700 772
7j/7 - 8h-22h

Culte juif
☎ 09 70 68 34 30
Tous les jours sauf
le samedi - 24h/24

Culte musulman
☎ 01 45 23 81 39
7j/7 - 24h/24

Bouddhisme
☎ 06 86 40 01 13
7j/7 - 8h-22h

Le numéro vert national d'information est également à même d'**orienter** vers les interlocuteurs désignés par les représentants des cultes.

0 800 130 000

service et appel gratuits